

que le déplorable chômage du passé va se continuer dans l'avenir. Je ne crois pas qu'il en soit ainsi. Il est vrai qu'à cause de notre stupidité,—de celle de la présente génération,—nous n'avons pas attaqué ou résolu le terrible problème du chômage. Nous n'avons pas même examiné les causes fondamentales du chômage, nous les avons lâchement ignorées. Le temps viendra où les hommes d'affaire de ce pays, la grande classe moyenne, devront affronter ce problème courageusement et, peu importe les conséquences, il nous faudra le résoudre au bon moment.

Je veux que mes commettants du moins comprennent bien qu'en votant en faveur de cette mesure je n'abandonne pas l'espoir,—un espoir qui remonte aussi loin que mes souvenirs,—que le temps viendra où le peuple canadien s'attaquera à ce problème et fera disparaître l'anomalie que constitue la présence d'un grand nombre de gens incapables de subvenir à leurs besoins au moyen de leur travail, au sein d'une population laborieuse et progressive qui habite un pays renfermant les plus grandes ressources au monde. C'est de la stupidité, et rien d'autre chose. La nature veut que nous travaillions tous et que nous gagnions notre vie en exploitant les ressources naturelles par notre travail. De quelle manière nous avons abouti à une situation inéquitable, stupide au suprême degré, et voilà que nous gaspillons presque la moitié de la capacité de production de notre peuple. Notre génération n'est peut-être pas assez intelligente pour résoudre le problème, mais j'espère que nos enfants seront plus sages. Je n'admets pas qu'en adoptant ce bill nous voulions dire que nous acceptons cette situation indésirable, qui existe depuis cinq ou dix ans, mais bien que nous continuerons d'y chercher une solution. Il y aura toujours un certain nombre de chômeurs, du chômage saisonnier, et des gens qui naturellement changent d'un emploi à un autre. Il y aura toujours des ouvriers sans emploi pendant une courte période. Ainsi une mesure de ce genre aura son utilité, du moins d'ici plusieurs années. Cependant, il répugne à mes idées de sens commun d'accepter comme un fait normal la masse de chômeurs prévue dans le présent bill. Quant à moi je tiens à faire cette réserve.

M. McIVOR: Le présent bill devrait être adopté, d'abord parce qu'un gouvernement antérieur, qui se croyait aussi éclairé que nous les sommes, a voulu adopter un bill de cette nature. C'étaient des gens raisonnables qui firent preuve de bon sens, bien qu'ils puissent ne pas avoir été aussi vigilants que le Gouvernement actuel.

[M. Roebuck.]

Il y a des objections à ce bill; il y en aura à toutes les mesures qu'un gouvernement quelconque présentera pour venir en aide aux déshérités de la fortune. Je profiterai de l'occasion pour rendre hommage au ministre du Travail (M. McLarty), et à ceux qui dans le passé ont cherché à améliorer le sort de la classe ouvrière. L'honorable représentant de Davenport (M. Harris) a rendu hommage aux grands hommes de cette Chambre et d'un autre endroit. Quant à moi, je vous parlerai d'un autre homme qui a déjà siégé ici et que j'admire beaucoup, il s'agit de feu l'honorable représentant de Parkdale (M. Spence), d'abord parce qu'il était Irlandais, et ensuite parce que c'était un bon Irlandais.

Il était toujours prêt à venir en aide aux moins favorisés du sort. Le chef de l'opposition (M. Hanson) a dit que tous les membres de cette Chambre seront en butte à des difficultés si ce bill est adopté. Je préfère m'exposer à des difficultés en adoptant ce bill qu'en m'y exposant pour avoir manqué à mon devoir. Il y a longtemps qu'une telle loi aurait dû exister. Il est vrai que le gouvernement précédent a adopté une mesure de ce genre, mais peut-être par manque de prévoyance, ou pour quelque autre raison, il n'a pu réussir à lui donner force de loi.

Je désire exposer l'un des motifs qui me portent à approuver cette mesure, et je m'appuierai sur la plus sûre autorité pour déclarer qu'elle est judicieuse. J'invoquerai le témoignage du divin ouvrier. Je songe à l'époque où il travaillait dans un atelier de charpentier et recevait la visite de jeunes cultivateurs en quête d'emploi. Il leur disait "Je n'ai pas assez de travail à exécuter". Il ne pouvait en tout cas employer tous ceux qui venaient chez lui. Il me semble voir l'expression de la physionomie de ce jeune charpentier au départ de chacun des jeunes gens qu'il ne pouvait employer. Plus tard, il énonça ses principes en citant le cas de l'ouvrier qui avait été employé à la onzième heure. Cette parabole nous apprend que même si un homme ne travaille qu'une heure par jour, il a besoin de se nourrir, et que sa femme et ses enfants ont également besoin d'aliments. Pour moi, le principe de l'assurance-chômage est juste, à cause des besoins de l'homme, et on ne saurait invoquer un meilleur argument à l'appui d'une mesure de ce genre.

Il y aura sans doute du chômage après la guerre, et pour ce motif je voudrais voir nos soldats et nos marins bénéficier de cette loi. Il faudra que nous trouvions de l'emploi à nos soldats après la guerre. S'il nous est possible en ce moment de trouver des fonds pour